



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2017

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2017
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 1/10

« Niveau de vie, chômage, précarité, accès au logement, indépendance financière : la situation des jeunes adultes est aujourd'hui difficile. Cette situation n'est pas totalement nouvelle : les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail ont commencé dès le milieu des années 1970, le niveau de vie des retraités a amorcé son rattrapage à la même période. Mais sa persistance et son aggravation depuis la crise de 2008 doivent nous amener à nous interroger sur le sort que la société française réservera à sa jeunesse dans la décennie à venir.

La dégradation de la situation des jeunes est relative : autrement dit, leur sort continue de s'améliorer par rapport à celui des générations précédentes mais il se détériore par rapport à celui des seniors. Cela s'explique à la fois par des mutations et des chocs économiques – ralentissement de la croissance, crise financière – et par le jeu de nos politiques publiques en matière d'éducation, d'emploi, de logement ou de protection sociale. »

Source - Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? Enjeux 2017-2027 France Stratégie- mars 2016 – page 1.

Question 1.

Les politiques en faveur de la jeunesse ont évolué depuis les années 80.

Présenter les dispositifs et mesures mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes.

Question 2.

Montrer que des inégalités sociales persistent malgré la mise en place de ces dispositifs. Expliquer pourquoi.

Question 3.

La France est en train de réaliser que la jeunesse constitue un nouvel âge de la vie. Il faut considérer que certaines dépenses sociales ne représentent pas seulement des coûts mais génèrent un retour sur investissement.

Présenter les enjeux des politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Barème.

Question 1 : 14 points.

Question 2 : 14 points.

Question 3 : 6 points.

Expression – composition : 6 points.

Liste des annexes.

Annexe 1.

L'émergence d'une politique de la jeunesse.

Source – www.cnle.gouv.fr, consulté le 04.10.16.

Annexe 2.

Quelles politiques publiques pour les jeunes ?

Source – www.ined.fr, consulté le 04.10.16.

Annexe 3.

L'emploi des jeunes.

Source – Les Jeunes de 18 à 25 ans - Tome 3 les jeunes ni lycéens ni étudiants -
14 avril 2016 - pages 3-4.

Annexe 4.

Accès au logement et niveaux de vie.

Source – Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? Enjeux 2017-2027 France Stratégie-
mars 2016 – page 4.

Annexe 5.

Pyramides des âges au premier janvier 2011.

Source – www.insee.fr, consulté le 05.10.16

Annexe 6.

Les politiques publiques ont oublié les jeunes.

Source – LE MONDE | 31.03.2016 • Mis à jour le 04.04.2016 à 15h31 | Patrick ROGER.

Annexe 7.

Niveau d'études selon le milieu social.

LE RHUN Béatrice. In : *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France – 50 indicateurs*, 2016 (9^{ème} éd.), fiche 22 –

Consulté sur : <http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, le 05/07/2016.

Annexe 1.

L'émergence d'une politique de la jeunesse.

[...] En juin 1981, Pierre MAUROY, alors Premier ministre, charge Bertrand SCHWARTZ de l'élaboration d'un rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. En effet, la situation des jeunes est préoccupante : les sorties du système scolaire sans qualification sont nombreuses, le taux de chômage est élevé, tout comme la précarité dans les emplois.

De ce rapport découlera, en 1982, la création des Missions Locales pour l'emploi des jeunes, lieu d'accueil et de formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi.

Autre levier dans la prise en compte de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, la création en 1983 de la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (DIIJ) et d'un Comité Interministériel à l'Insertion des Jeunes (CIIJ). Les efforts de l'État sont donc portés sur l'insertion des jeunes et non sur une politique globale de jeunesse. Cette initiative est en effet davantage laissée aux collectivités territoriales.

En 2000, la question de l'autonomie des jeunes est apparue fortement dans les travaux du Commissariat au plan. [...]

En 2009, la politique du gouvernement en faveur des jeunes adultes et des adolescents est profondément transformée, suite à la réunion du CIIJ le 30 janvier 2009, qui a initié une série d'engagements des pouvoirs publics :

- le plan gouvernemental d'action, rendu public le 24 avril 2009, pour l'information, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans ;
- le plan gouvernemental d'action en faveur des jeunes « Agir pour la jeunesse », lancé le 29 septembre 2009 ;
- la loi « Orientation-Formation », du 24 novembre 2009, sur la formation tout au long de la vie.

Ces politiques ont inauguré une transformation profonde du dispositif d'orientation scolaire et professionnelle, donné un nouvel élan à la lutte contre le décrochage scolaire, permis le développement des actions en faveur de la santé, du logement et de l'autonomie financière des jeunes.

En 2010, deux leviers supplémentaires sont mis en œuvre pour une nouvelle politique de la jeunesse :

- la loi du 10 mars 2010 pour la création du Service civique dont l'objectif est de répondre au besoin d'engagement des jeunes tout en leur accordant un revenu qui varie de 540 à 600 € ;
- la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active pour les jeunes au 1^{er} septembre 2010.

Source – www.cnle.gouv.fr, consulté le 04.10.16.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2017
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 4/10

Annexe 2.

Quelles politiques publiques pour les jeunes ?

Logement, études, emploi : les politiques publiques en direction des jeunes adultes sont-elles adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent ? Bruno PALIER (CNRS et Sciences Po.) et Olivier THÉVENON (OCDE et INED) ont discuté de cette question.

Olivier THÉVENON : la France, un modèle conservateur « hésitant ».

Le modèle français reste fortement imprégné par l'approche conservatrice, dominante en Europe continentale. Contrairement à l'approche social-démocrate qui envisage simultanément les différents aspects de la transition vers l'âge adulte (études, logement emploi, etc.), l'approche conservatrice appréhende la jeunesse comme une succession de séquences de vie distinctes, avec l'idée que le jeune doit d'abord achever ses études et trouver un travail pour être en mesure de quitter le foyer parental et fonder une famille. Cette vision confère un rôle primordial à la famille, chargée de soutenir le jeune en attendant qu'il s'insère dans l'emploi. C'est aussi essentiellement par la famille que passe l'aide de l'État. Ce système accorde peu d'autonomie sociale aux jeunes, qui ne sont pas porteurs de droits propres. Le modèle français apparaît néanmoins relativement mixte, hésitant entre plusieurs approches.

Ainsi, même s'il se caractérise par une forte « familiarisation » des aides, notamment via le système fiscal qui accorde des réductions d'impôts aux familles comptant de jeunes adultes, il octroie certains droits directs aux jeunes, comme la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou certaines aides au logement. En revanche, les moins de 25 ans ne bénéficient pas d'un revenu minimum d'insertion comme au Danemark, modèle de l'approche social-démocrate, ou dans des pays d'approche libérale, où l'État tend à jouer un rôle de filet de sécurité et où le jeune est très tôt considéré comme un adulte en termes d'aide sociale.

De même, en matière de financement de l'éducation, la France dépense beaucoup plus que les autres pays dits conservateurs, même si elle reste encore en deça des pays nordiques. Autre similitude avec les politiques d'inspiration social-démocrate, elle préfère l'octroi de bourses, alors que le modèle libéral privilégie les prêts étudiants pour responsabiliser financièrement le jeune. [...]

Bruno Palier : investir dans le capital humain.

Le principe de l'investissement social, exposé dans le rapport du Conseil Économique et Social, est de considérer que certaines dépenses sociales ne représentent pas seulement des coûts, mais génèrent un retour sur investissement, à la fois économique et social, en favorisant la réussite professionnelle, familiale, etc [...].

Source – www.ined.fr, consulté le 04.10.16.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2017
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 5/10

Annexe 3.

L'emploi des jeunes.

La grande majorité de ces jeunes de 18-24 ans a un emploi (1,6 million – près de 1,9 million lorsqu'on y inclut les apprentis en 2012 d'après le recensement de la population). Si on considère les jeunes sortis de formation initiale, la proportion de jeunes en emploi augmente régulièrement avec l'âge (de 25 % à 18 ans, à plus de 75 % des 27-29 ans en 2014 d'après l'enquête Emploi), et avec le niveau de diplôme (les plus diplômés accédant plus rapidement à l'emploi). Les situations des jeunes sont proportionnellement plus fragiles que celles de salariés adultes : hors apprentissage, 71 % des contrats de travail des 15-29 ans sont en contrat à durée indéterminée, alors que ce taux est de 88 % pour l'ensemble des salariés. La proportion de temps partiels – qui concernent surtout les jeunes femmes – est d'autant plus élevée que les jeunes sont sortis récemment de formation initiale. La part des emplois aidés dans l'ensemble de l'emploi des jeunes était descendue à 2 % en 2012 ; elle est en augmentation depuis 2013. Les inégalités sont très fortes selon le niveau de diplôme des jeunes ; dans les trois ans qui suivent la sortie des études, le taux d'emploi est de 80 % pour ceux qui sortent de l'enseignement supérieur et de 30 % pour ceux qui n'ont pas dépassé le collège. Tous les autres indicateurs présentent des disparités fortes selon ces critères.

Même si les salaires en début de carrière sont d'un niveau inférieur à ceux des plus âgés, accéder à l'emploi s'accompagne aussi fréquemment de l'accession à un logement autonome.

Une importante minorité est au chômage (0,79 million pour les 18-24 ans selon les données 2012 du recensement). Le taux de chômage des jeunes (en France comme dans la plupart des pays européens) est plus élevé que la moyenne. C'est encore davantage le cas en période de difficultés économiques, auxquelles l'emploi des jeunes est particulièrement sensible et qui accentuent par ailleurs les inégalités entre jeunes. Mais le taux de chômage décroît avec l'avancée en âge, car les personnes qui arrivent les plus jeunes sur le marché du travail sont les moins qualifiées (et donc les plus exposées au risque de chômage) et parce qu'on assiste à une stabilisation progressive dans l'emploi.

Une partie de ce chômage correspond à une mutation des schémas d'entrée dans la vie active, qui se déroule désormais pour beaucoup en plusieurs temps, avec des périodes de travail en contrat à durée déterminée ou en intérim entrecoupées de périodes relativement courtes de chômage ou, de plus en plus fréquemment, de nouveaux épisodes de formation.

Mais, pour une autre partie des jeunes, il traduit des difficultés durables pour s'insérer dans une vie de travail et trouver un emploi avec une qualification de faible niveau.

Les jeunes chômeurs rencontrent une difficulté importante pour accéder à une indemnisation : à l'absence de droits à l'assurance chômage pour les primo-entrants sur le marché du travail, s'ajoutent la nécessité d'une durée d'affiliation ou de travail minimal tant pour bénéficier de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) que pour percevoir des prestations de solidarité en fin de droits. La proportion de jeunes demandeurs d'emploi indemnisés s'accroît avec l'âge ; elle n'atteint pas tout à fait 50 % pour les 21-24 ans. On estime qu'entre 31 % et 36 % des jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi ne sont pas « couverts », au sens où ils ne touchent ni assurance chômage, ni Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), ni Revenu de Solidarité Active (RSA), ni salaire issu d'une activité réduite ; ce taux se situe entre 13 % et 19 % pour les 25-49 ans. Mais on note aussi que certains jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi ou tardent à le faire. [...]

Source – Les Jeunes de 18 à 25 ans - Tome 3 les jeunes ni lycéens ni étudiants -
14 avril 2016 - pages 3-4.

Annexe 4.

Accès au logement et niveaux de vie.

Un accès relativement rapide au logement, au prix d'un effort important.

Si l'accès à l'emploi est problématique pour les jeunes Français, l'accès à un logement indépendant se fait à 23,5 ans, soit plus tôt que dans les autres pays européens où la moyenne est de 26,3 ans (avec d'importantes variations selon les pays).

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne vivent plus chez leurs parents a augmenté ces dernières années, même si les jeunes au chômage ou inactifs n'ont pas bénéficié de cette tendance, au contraire des étudiants. Depuis le début des années 2000, la part de propriétaires occupants progresse également chez les moins de 30 ans.

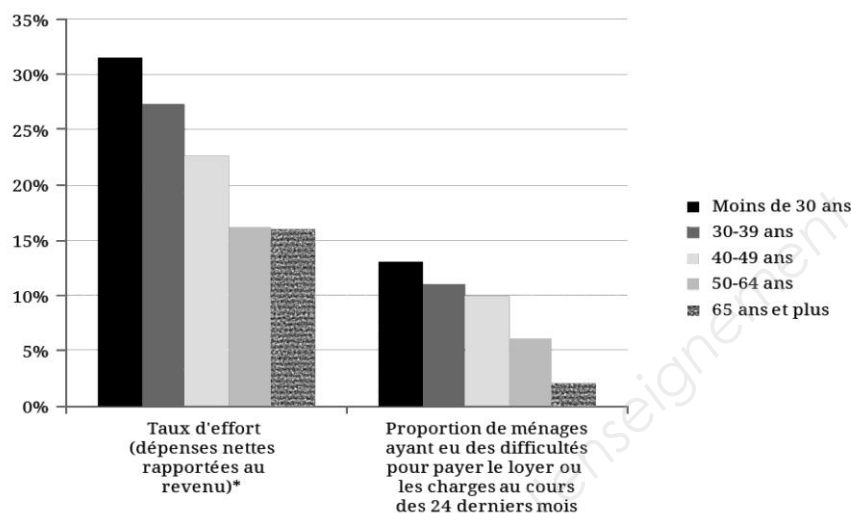
La décohabitation relativement précoce des jeunes Français se fait au prix d'un effort, public et privé, important. Elle est soutenue par des aides personnelles au logement substantielles, mais est aussi souvent conditionnée par des soutiens familiaux (cautionnement, aides financières).

La part des revenus consacrée aux dépenses de logement est nettement plus élevée pour les ménages jeunes, qui connaissent aussi plus fréquemment des difficultés pour payer leur loyer ou leurs charges (voir graphique 4 page suivante).

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2017
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 7/10

Les conditions de logement des jeunes ménages sont en outre plus précaires que celles des plus âgés : le taux de surpeuplement est dix fois plus élevé pour les ménages dont la personne de référence a entre 18 et 39 ans (16,7 %) que pour ceux dont la personne de référence a plus de 65 ans (1,6 %). Leur accès au logement social s'est par ailleurs rétréci en raison du faible taux de rotation de ce parc.

④ DÉPENSES DE LOGEMENT EN 2013



CHAMP : France métropolitaine.

* données provisoires.

SOURCE : Insee, enquête Logement 2013

De fortes inégalités au sein de chaque classe d'âge.

La comparaison des niveaux de vie entre groupes d'âge ne doit pas faire oublier l'importance des inégalités au sein de chaque groupe : l'ampleur des inégalités de niveau de vie est ainsi plus grande et a crû plus rapidement parmi les plus jeunes et les plus âgés que dans l'ensemble de la population.

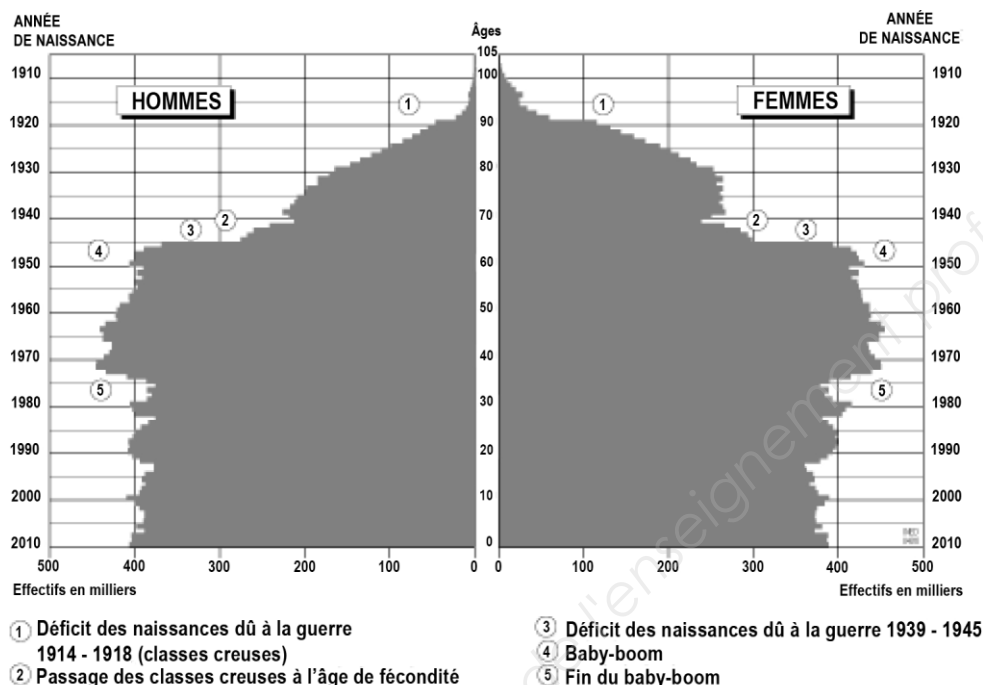
Hétérogène en termes de niveau de vie, la situation de chaque classe d'âge l'est aussi selon d'autres dimensions. Des disparités existent parmi les retraités en matière de santé, d'autonomie et d'espérance de vie, de patrimoine, etc. et parmi les jeunes en matière d'accès au diplôme, à l'emploi, au logement. Ces dernières reproduisent le plus souvent des inégalités liées à l'origine sociale : la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre est plus intense en France que dans d'autres pays. Elles sont aussi corrélées à certaines origines migratoires : une partie des jeunes descendants d'immigrés connaissent des pénalités multiples. Les difficultés de la jeunesse accentuent donc le poids de l'héritage social. Certains jeunes sont doublement pénalisés car ils ne disposent ni des ressources propres ni du soutien familial pour réussir leur insertion.

Source – Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? Enjeux 2017-2027 France Stratégie- mars 2016 – page 4.

Annexe 5.

Pyramides des âges au premier janvier 2011.

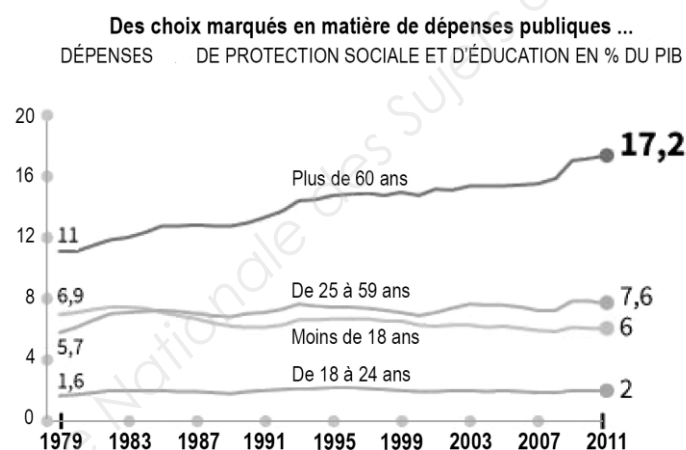
POPULATION DE LA FRANCE



Source – www.insee.fr, consulté le 05.10.16

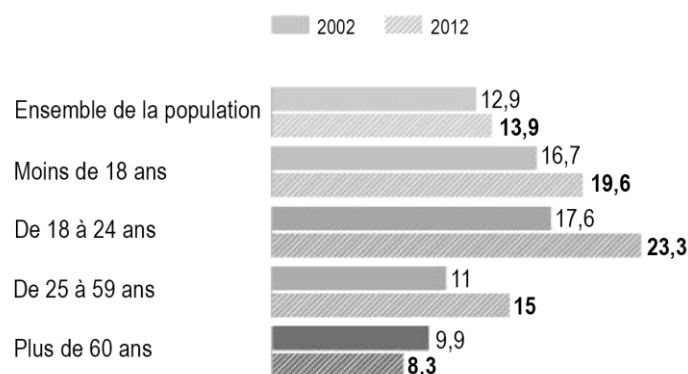
Annexe 6

Les politiques publiques ont oublié les jeunes.



...qui ont des effets sur la pauvreté selon l'âge

TAUX DE PAUVRETÉ, EN %

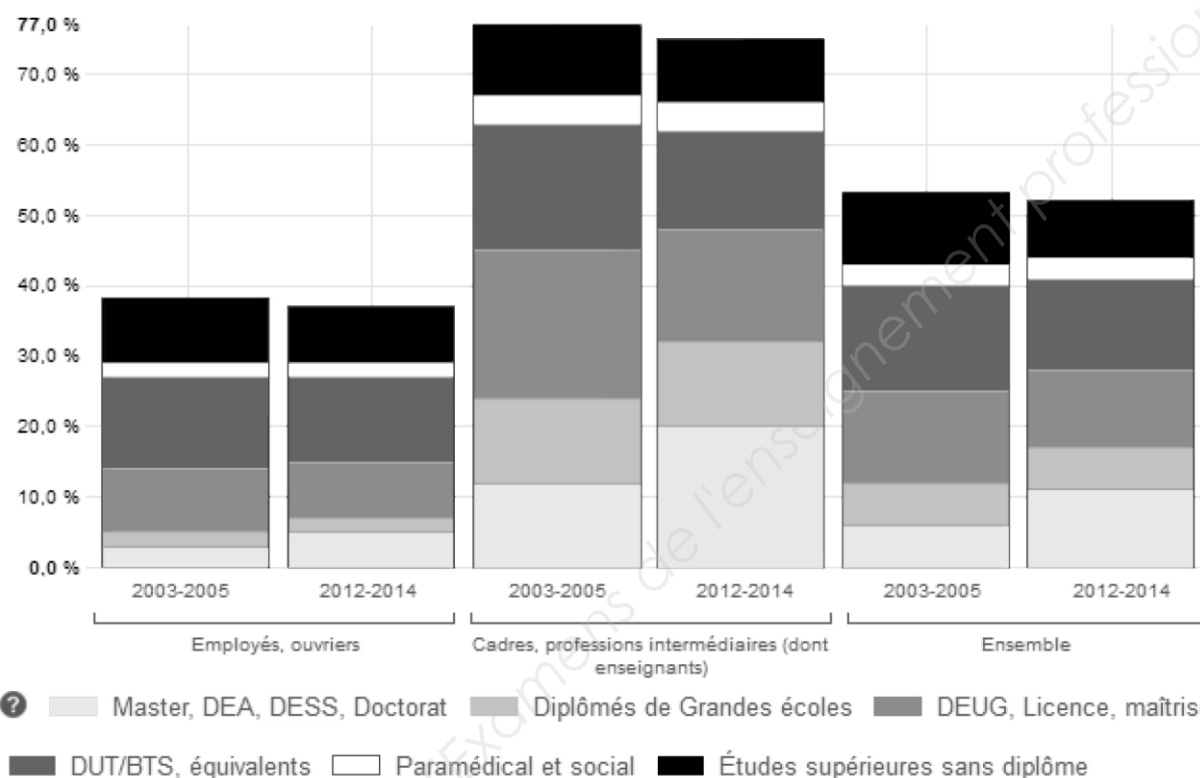


Source – LE MONDE | 31.03.2016 • Mis à jour le 04.04.2016 à 15h31 | Patrick ROGER.

Annexe 7.

Niveau d'études selon le milieu social.

22.03 Diplômes de l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 2003-2005 et 2012-2014)



En moyenne sur 2012, 2013 et 2014, 30 % des enfants d'employés et ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 66 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires (dont enseignants).

Source : Insee (enquête Emploi), traitements MENESR-DEPP

Champ : France métropolitaine.

Niveau d'études selon le milieu social.

LE RHUN Béatrice. In : *État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France – 50 indicateurs*, 2016 (9^{ème} éd.), fiche 22 –

Consulté sur : <http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, le 05/07/2016.